

## Pour donner, faire un don / To give, make a donation

Pour faire un don:
Une liste non exhaustive des structures à qui donner :
Artisanat : Muscari
Croix Bleue ,
Art;
<del></del>
Culture : Alakiaz
<del></del>
Ecoles: Hamaskaïne, Issy les Moulineaux
Marseille
Tebrotzassère: Pour les legs contactez nous par e-mail: adaaet@gmail.com

Fondations: Aznavour
<pre>Handicap :Autisme , Artistes peignant de la bouche &amp; des pieds , Handicap International</pre>
Humanitaire: EliseCare, www.elisecare.org, collecte@elisecare.org, 28 BE de Vaugirard 75015 Paris FRANCE
Paros Foundation ,
Mémoire : ANACRA (Association Nationale des Anciens Combattants e Résistants Arméniens)
Presse: Armenian Weekly, Hayrenik Weekly,
Massis massispost.com
NAM (Nouvelles d'Arménie Magazine) www.armenews.com ,
NHM (NouvelHay Magazine) : sur le site www.nouvelhay.com à droite : "Nous Soutenir , Hello Asso cliquer sur "JE SOUTIENS " en rouge : télécharger le bulletin de DON (en PDF) ou bien en ETH scannez
Merci !!!!!
Sécurité humaine : API - Armenia Peace Initiative (actions en Arménie formations en cybersécurité et formations aux premiers secours)
https://armeniapeace.org/faireundon/

\_\_\_\_\_

La collecte de fonds lancée le 26 août dernier destinée à publier l'édition française du roman écrit par Antranig Zaroukian sur l'assassinat du poète Roupen Sevag, connaît un franc succès.

nous avons pu atteindre 58% de notre objectif et espérons boucler bientôt le budget de l'édition

regardez le vidéo-montage

https://www.youtube.com/watch?v=Fn-KfB6paps

et participez à cette campagne via le site

https://fr.ulule.com/antranig-zaroukian-roupen-sevag/

à votre disposition pour plus de renseignements et en vous remerciant par avance de votre soutien.

cnymaconsulting@g	JIII 4111.00111		

Nous n'avons pas mis les "grandes" structures qui sont déjà très connues du public (Croix Rouge , Secours Populaire, Caritas , Restaus du Coeur etc...)

\_\_\_\_\_

Le legs est un don par testament. C'est la mise à disposition de biens par une personne au profit d'une ou plusieurs personnes. Il est ainsi possible de léguer une partie de ses biens, ses actions, obligations, etc. à un organisme. Le legs vous permet donc de soutenir une association sur le long terme, sans vous déposséder de votre vivant de vos biens.

La donation vous permet de transmettre dès aujourd'hui une somme d'argent ou un bien. Contrairement au testament, la donation prend effet du vivant du donateur. Elle entraîne le transfert immédiat de la somme ou du bien donné.